



VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL

à l'appui d'une demande de crédit de Fr. 120'000.--
pour l'acquisition d'un terrain à la rue Fritz-Courvoisier 83
et de Fr. 50'000.-- pour la démolition
de l'immeuble qui y est implanté

(du 5 juin 2001)

AU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Les mandataires de l'hoirie Fritz-Emile Brechbühler se sont approchés de la Commune pour lui proposer l'acquisition d'un terrain situé en bordure de la rue Fritz-Courvoisier, au Nord de celle-ci, entre les rues de l'Etang et de la Pâquerette.

Ce terrain d'une surface de 2'081 m² forme le bien-fonds 14083 du cadastre de La Chaux-de-Fonds. Il est bien situé en zone mixte en ordre presque contigu et d'un accès facile. Il est libre de toutes servitudes et charges foncières.

Le bâtiment portant le N° 83, construit sur cette parcelle et actuellement inoccupé, ainsi que la remise située en contrebas ne présente pas d'intérêt historique ou architectural et leur démolition, en tous les cas partielle, la conservation de certains murs du sous-sol pouvant être intéressante, sera nécessaire pour permettre l'installation d'une entreprise. Le terrain ainsi libéré pourrait recevoir, en fonction de son zonage, une construction d'environ 830 m² au sol pour 2'900 m² de surface utile maximum.

La Ville ayant de la peine à répondre aux demandes de terrain pour de petites structures industrielles, il nous a paru opportun de saisir cette occasion au vu du prix qui a été fixé d'un commun accord avec le vendeur.

Même avec les frais de démolition de l'immeuble, le montant total de Fr. 170'000.-- conduit à un prix de terrain équipé de Fr. 81.70 par m² qui reste donc dans le cadre des prix des terrains industriels vendus par la Commune ces dernières années.

Nous espérons, par ce bref rapport vous avoir convaincus de l'importance de cette demande de crédit et nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, d'accepter le projet d'arrêté suivant :

LE CONSEIL GENERAL

DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

vu un rapport du Conseil communal

arrête :

Article premier.- Le Conseil communal est autorisé à acquérir de l'hoirie Fritz Emile Brechbühler l'immeuble Fritz-Courvoisier 83, formant le bien-fonds 14083 du cadastre de La Chaux-de-Fonds d'une surface de 2'081 m² pour la somme de Fr. 120'000.--, à laquelle s'ajoute un crédit de Fr. 50'000.-- pour la démolition de l'immeuble.

Article 2.- Le Conseil communal est autorisé à grever le terrain concerné de toutes servitudes nécessaires et signera l'acte authentique de ce transfert immobilier.

Article 3.- Tous frais d'actes, de plans, d'extraits de cadastre, etc. seront à la charge de la Commune de La Chaux-de-Fonds.

Article 4.- La dépense nette, après amortissement des frais de démolition par un prélèvement à la fortune nette sera comptabilisée au patrimoine financier.

Article 5.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Secrétaire:
C. Stähli-Wolf

Le Président:
Chs Augsburg

Annexes : situation générale 1:5000
situation cadastrale 1:500